N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	ТЕХТЕ	LIBELLE
1	visite d'information et de prévention initiale			Art. L. 4624-1 ; Art. R. 4624-10	visite d'information et de prévention initiale
2	visite d'information et de prévention périodique			Art R 46/4-16	visite d'information et de prévention périodique
3	examen médical d'aptitude à l'embauche	THÉSAL	JRUS Version 2024	Art. R. 4624-24	examen médical d'aptitude à l'embauche
4	examen médical d'aptitude périodique	HARMC	JRUS Version 2024 NISÉS	Art. R. 4624-28	examen médical d'aptitude périodique
5	visite intermédiaire entre deux examens médicaux d'aptitude			Art R 4624-28	visite intermédiaire entre deux examens médicaux d'aptitude
6	visite de préreprise			Art. R. 4624-29	visite de préreprise
7		visite de préreprise, à l'initiative du médecin-conseil des organismes de sécurité sociale		Art. R. 4624-29	visite de préreprise, à l'initiative du médecin-conseil des organismes de sécurité sociale
8		visite de préreprise, à l'initiative du médecin traitant		Δrr κ Δh/Δ-/9	visite de préreprise, à l'initiative du médecin traitant
9		visite de préreprise, à l'initiative du travailleur		Δrr R Δh/Δ-/9	visite de préreprise, à l'initiative du travailleur

N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	техте	LIBELLE
10		visite de préreprise, à l'initiative du médecin du travail		ΔΥΤ R ΔΑΙΔ-19	visite de préreprise, à l'initiative du médecin du travail
11	visite à la demande			Art. R. 4624-35	visite à la demande
12		visite à la demande du travailleur		Art. R. 4624-35	visite à la demande du travailleur
13		visite à la demande de l'employeur	THÉSAURUS VEI HARMONISÉS	Art. R. 4624-35 rsion 2024	visite à la demande de l'employeur
14		visite à la demande du médecin du travail	HARMONISES		visite à la demande du médecin du travail
15			visite à la demande du médecin du travail, suite à orientation demandée par l'infirmier	I Δrt I 1621-1 · Δrt R 1621-10	visite à la demande du médecin du travail, suite à orientation demandée par l'infirmier
16	visite de reprise			Art. R. 4624-31	visite de reprise
17		visite de reprise pour cause de maladie ou d'accident non professionnel		I ATT R 4h/4-31	visite de reprise pour cause de maladie ou d'accident non professionnel
18			visite de reprise pour cause de maladie ou d'accident non professionnel, à l'initiative de l'employeur	Art. R. 4624-31	visite de reprise pour cause de maladie ou d'accident non professionnel, à l'initiative de l'employeur

N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	техте	LIBELLE
19			visite de reprise pour cause de maladie ou d'accident non professionnel, à l'initiative du travailleur	Art. R. 4624-31	visite de reprise pour cause de maladie ou d'accident non professionnel, à l'initiative du travailleur
20		visite de reprise après une absence d'au moins 30 jours pour cause d'accident du travail		Art. R. 4624-31	visite de reprise après une absence d'au moins 30 jours pour cause d'accident du travail
21			visite de reprise après une absence d'au moins 30 jours pour cause d'accident du travail, à l'initiative de l'employeur	Art. R. 4624-31	visite de reprise après une absence d'au moins 30 jours pour cause d'accident du travail, à l'initiative de l'employeur
22	MSA		visite de reprise après une absence d'au moins 30 jours pour cause d'accident du travail, à l'initiative du travailleur	Art. R. 4624-31	visite de reprise après une absence d'au moins 30 jours pour cause d'accident du travail, à l'initiative du travailleur
23		visite de reprise après une absence pour cause de maladie professionnelle		Art. R. 4624-31	visite de reprise après une absence pour cause de maladie professionnelle
24	SII		visite de reprise après une absence pour cause de maladie professionnelle, à l'initiative de l'employeur	Art. R. 4624-31	visite de reprise après une absence pour cause de maladie professionnelle, à l'initiative de l'employeur
25	Versio		visite de reprise après une absence pour cause de maladie professionnelle, à l'initiative du travailleur	Art. R. 4624-31	visite de reprise après une absence pour cause de maladie professionnelle, à l'initiative du travailleur
26	n 2024	visite de reprise après un congé maternité		Art. R. 4624-31	visite de reprise après un congé maternité
27			visite de reprise après un congé maternité, à l'initiative de l'employeur	Art. R. 4624-31	visite de reprise après un congé maternité, à l'initiative de l'employeur

N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	ТЕХТЕ	LIBELLE
28			visite de reprise après un congé maternité, à l'initiative du travailleur	I ATT R 4h/4-31	visite de reprise après un congé maternité, à l'initiative du travailleur
29	visite de mi-carrière			Art. L. 4624-2-2	visite de mi-carrière
30	visite médicale de cessation d'exposition			Art. R. 4624-28-1	visite médicale de cessation d'exposition
31		visite médicale de cessation d'exposition (en cours de carrière)		Art. R. 4624-28-1	visite médicale de cessation d'exposition (en cours de carrière)
32	ÁR!		visite médicale de cessation d'exposition, à l'initiative de l'employeur (en cours de carrière)	Art. R. 4624-28-1	visite médicale de cessation d'exposition, à l'initiative de l'employeur (en cours de carrière)
33	No Policy Control of the Control of		visite médicale de cessation d'exposition, à l'initiative du travailleur (en cours de carrière)		visite médicale de cessation d'exposition, à l'initiative du travailleur (en cours de carrière)
34		visite médicale de cessation d'exposition (en fin de carrière)		ΔΓΤ Κ ΔΕΙΔΕΙ	visite médicale de cessation d'exposition (en fin de carrière)
35	Version		visite médicale de cessation d'exposition, à l'initiative de l'employeur (en fin de carrière)	Art. R. 4624-28-1	visite médicale de cessation d'exposition, à l'initiative de l'employeur (en fin de carrière)
36	2024		visite médicale de cessation d'exposition, à l'initiative du travailleur (en fin de carrière)		visite médicale de cessation d'exposition, à l'initiative du travailleur (en fin de carrière)